

N° 2024-063

**SIGNATURE CONVENTION « MONTAGNE ZERO DECHETS SAUVAGE EN 2030 »**

L'an deux mil vingt-quatre le cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL)

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHER Muriel, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse

MM. DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27                      Présents : 16                      Absents : 11                      pouvoir : 3

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la démarche Transitions de la Grande Plagne, la CoVA est engagée dans un plan d'actions.

L'un des axe est de réduire les déchets à la source en s'engageant dans la charte « Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030 ».

Dans ce cadre une convention est co-signée avec Mountain Riders, Aime-La-Plagne, La Plagne Tarentaise, Champagny-en-Vanoise, la Société d'Aménagement de la Plagne, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

Les priorités sont de réduire, sensibiliser, collecter et évaluer.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

Vu le projet de convention joint en annexe;

APPROUVE la convention « Montagne Zéro déchet Sauvage en 2030 »;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 05 JUIN 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX